Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 077-217704709-20260120-DM2026004-DE

Département de Seine et Marne
République Française

DECISION

N° 2026 - 004

Ville de Tournan-en-Brie

SERVICE POLICE MUNICIPALE

Le Maire de Tournan-en-Brie,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/027 en date du 27 mai 2020 et n° 2020/059 du 12 juillet 2020 accordant la délégation à Monsieur le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales dans son intégralité et pour la durée de son mandat ;

Considérant la proposition de la société DESMAREZ pour la reconduction du contrat de maintenance portant le numéro CT2502512 ;

DÉCIDE

Article 1er : De souscrire un avenant au contrat de maintenance au contrôle annuel des installations PPMS pour la société DESMAREZ SAS située au 249 rue Irène Joliot Curie 60610 LACROIX SAINT-OUEN pour un montant de 2422,79 € TTC.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le chapitre 011, article 6156 du budget Ville.

Article 3 : Ampliation sera adressée à :

- Sous-Préfet de Torcy ;
- La société DESMAREZ SAS FRANCE.

Fait à Tournan-en-Brie, le mardi 20 janvier 2026.

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller départemental
Président de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts